

Enseignant(e) coordonnateur / formateur(trice)

<p>1 – POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Poste d'enseignant(e) 1^{er} ou 2nd degré ouvert aux enseignant(e)s justifiant d'une formation français langue étrangère ou autre formation qualifiante ❖ Lieu d'exercice : l'Inspection académique des Alpes-Maritimes ❖ Nomination à titre provisoire
<p>2 – OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Être un pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatif <ul style="list-style-type: none"> - actualisation des données sur les effectifs des classes spécifiques, analyse des besoins en formation et en outils pédagogiques, contribution à l'évaluation des dispositifs d'accueil et d'intégration, présence dans les plates-formes, commissions consultatives départementales et cellules d'accueil départementales des nouveaux-arrivants et gens du voyage ❖ Aide au pilotage du dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves nouvellement arrivés <ul style="list-style-type: none"> - collaboration à la mise en place de tableaux de bord départementaux et académiques avec les services concernés, participation aux divers groupes de pilotage ❖ Être une Instance de coopération avec les partenaires institutionnels de l'école <ul style="list-style-type: none"> - interface entre l'Éducation nationale et les autres services ou réseaux de ressources locales, information des partenaires coopérant à l'accueil et l'intégration de ces publics. ❖ Pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> - aide et formation aux équipes pédagogiques et éducatives ; personnel-ressources spécialisé pour les écoles et les établissements du 2^{ème} degré ; proposition d'action de formation au Plan académique de formation et sur sites ; diffusion de documents pédagogiques, aide à l'élaboration et à la mutualisation des outils pédagogiques ; création de réseaux entre les enseignant(e)s, et plus largement entre les équipes traitant des mêmes problématiques
<p>3 – MISSIONS <i>(Circ. n° 2002-102 du 25 avril 2002 ; BOEN spécial n° 10 du 25 avril 2002))</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer les évaluations diagnostiques, la régulation des flux d'élèves et la gestion des bases de données élèves pour répondre à diverses enquêtes ❖ Assurer, avec l'équipe du CASNAV, la meilleure prise en compte possible des élèves primo-arrivants et de leurs structures d'accueil, veiller à leur intégration et leur participation aux activités dans l'école ❖ Rassembler les informations nécessaires aux instances internes (MEN, Rectorat, IA, IEN, directeurs de CIO, chefs d'établissement) et externes (préfecture, collectivités territoriales) à l'Éducation nationale ❖ Aide à animer le réseau départemental des enseignants de français langue étrangère qui accueillent les élèves nouveaux arrivants et les enfants du Voyage ❖ Intervenir dans la formation initiale et continue mise en œuvre par l'IUFM ; répondre aux demandes d'intervention des corps d'inspection
<p>4 – CAPACITÉS DEMANDÉES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fonctionnelles : bien connaître l'enseignement aux publics ne maîtrisant pas le français, les dispositifs d'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration, les structures et le fonctionnement des ENAF ❖ Techniques : maîtrise de la bureautique ❖ Relationnelles : savoir conduire des réunions, travailler dans l'urgence ; organiser de fréquents déplacements sur le département sans le soutien d'un secrétariat ; être responsable et organisé.